



Le 27 août 2019

Par messenger

Me Steve Cadrin
Dufresne Hébert Comeau Avocats
1200, boulevard Chomedey, 4e étage
Bureau 400
Laval (Québec) H7V 3Z3

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET: Demande de révision de la décision D-2019-052
Dossier Régie: R-4089-2019
Notre dossier: R057980

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 8 888,90 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de votre cliente l'Association des hôteliers du Québec et Association des restaurateurs du Québec dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2019-094 rendue par la Régie de l'énergie le 6 août 2019.

Veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

/jl

p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)



Le 27 août 2019

Par messenger

Me Pierre-Olivier Charlebois
À l'attention de : Mme Élisabeth Belmont
Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
800, rue du Square Victoria
Bureau 3700
Montréal (Québec) H4Z 1E9

Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec
Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

OBJET: Demande de révision de la décision D-2019-052
Dossier Régie: R-4090-2019
Notre dossier: R057993

Cher confrère,

Nous vous transmettons, sous pli, un chèque au montant de 35 704,44 \$, taxes incluses, en paiement des frais de participation de votre cliente Backbone Hosting Solutions Inc. (Bitfarms) dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2019-094 rendue par la Régie de l'énergie le 6 août 2019.

Veuillez agréer, cher confrère, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY

/jl

p.j.

c.c. Régie de l'énergie (par SDÉ seulement)